REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Pyrénées-**Atlantiques**

EXTRAIT D **DES DELIBERATIONS D**

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

DE LA COMMUNE ID: 064-216403998-20241209-D

Séance du 9 décembre 2024 L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES afférents ont pris part à En au conseil la exercice municipal délibération 19 19 18 Date de convocation 4 décembre 2024

Présents: S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, S. DAUBE, V. BERGES RAGOCHE, C. BOISSIERE, M. TIRCAZES, T. BEUGNIES, H. BERNADET, F. COUDURE, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, F. FERNANDES, L. DUMERGUES.

Procurations F. SUBIAS procuration à F. GOMMY

Excusé: S. BAUDY

M. Thierry GADOU a été élu secrétaire de séance.

N°2024/63

Signature de « prêt à usage » pour des terres agricoles – année 2024 et 2025

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la signature de « prêts à usage » est nécessaire afin de régulariser la situation entre la commune de MONTARDON et les différents agriculteurs suite à des changements et des échanges.

Le tableau ci-après présente la répartition de ces prêts à usage :

Nom	Section et numéro	Lieu-dit	Superficie
PEDARRIEU Xavier	AE 25	AUGAS sur MONTARDON	1,30 ha Total de 1,30 ha
JEANTIEU Yannick	AE 117 AE 72	AUGAS sur MONTARDON AUGAS sur MONTARDON	1,55 ha 0,33 ha Total de 1,88 ha
BIDOT Hervé	AE 137	Bois de MONTARDON	2 ha Total de 2 ha
LEGTA PAU MONTARDON	AE 30 AE 19	Bois de MONTARDON Bois de MONTARDON	3,55 ha 1,28 ha Total de 4,83 ha
CALVO Yoann	AE 123	PENOUILH sur MONTARDON	0.86 ha Total de 0.86 ha
D'une superficie totale de			10.87 ha

Ceci étant exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la répartition des parcelles en « prêt à usage » par la commune selon le tableau ci-dessus.

AUTORISE M. le Maire à signer les différentes conventions de prêts à usage avec les agriculteurs concernés pour les années 2024 et 2025.

Suffrages exprimés: 18

Pour: 18

Fait et délibéré en séance.

Le Maire Stéphane BONNASSIOLLE